











Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2022/2111(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2021: Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)		
Sujet 8.70.03.11 Décharge 2021		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>CONT Contrôle budgétaire</p>	<p> CICUREL Ilana</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> SARVAMAA Petri</p> <p> MANDA Claudiu</p> <p> EICKHOUT Bas</p> <p> CZARNECKI Ryszard</p> <p> KUHS Joachim</p> <p> OMARJEE Younous</p>	14/07/2022
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>TRAN Transports et tourisme</p>	<p> FALCĂ Gheorghe</p>	07/10/2022
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
23/06/2022	Publication du document de base non-législatif	COM(2022)0323	

13/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2023	Vote en commission		
04/04/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0113/2023	
09/05/2023	Débat en plénière		
10/05/2023	Résultat du vote au parlement		
10/05/2023	Décision du Parlement	T9-0158/2023	Résumé
29/09/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2022/2111(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/09875

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2022)0323	23/06/2022	EC	
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0002/2023 JO C 412 27.10.2022, p. 0012	27/10/2022	CofA	
Projet de rapport de la commission		PE737.551	25/01/2023	EP	
Avis de la commission	TRAN	PE737.393	31/01/2023	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06248/2023	13/02/2023	CSL	
Amendements déposés en commission		PE742.583	21/02/2023	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0113/2023	04/04/2023	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0158/2023	10/05/2023	EP	Résumé

Acte final

Budget 2023/1901
[JO L 242 29.09.2023, p. 0351](#)

Décharge 2021: Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) pour l'exercice 2021 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Notant que la Cour des comptes indique avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2021 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 553 voix pour, 55 voix contre et 24 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales formulées dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne.

Le budget final de l'Agence pour l'exercice 2021 s'élevait à 105.774.716,82 EUR, soit une augmentation de 9,36% par rapport à 2020.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2021 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement de l'année en cours de 99,67%, soit une légère augmentation de 0,78% par rapport à 2020, et un taux d'exécution des crédits de paiement de 97,32%, soit également une augmentation de 1,24%.

Autres observations

Le Parlement a également formulé un certain nombre d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les conflits d'intérêts et la Covid-19.

Il a notamment souligné que :

- malgré les restrictions persistantes créées par la pandémie de COVID-19, les objectifs fixés pour 2021 ont été globalement atteints grâce à un niveau élevé de mise en œuvre du programme de travail annuel;
- au 31 décembre 2021, le tableau des effectifs était pourvu à 99,06%, avec 210 fonctionnaires et agents temporaires nommés sur les 212 autorisés au titre du budget de l'Union. L'équilibre entre les hommes et les femmes a été atteint parmi les membres de l'encadrement supérieur de l'Agence, mais il devrait être amélioré en ce qui concerne les membres du conseil d'administration de l'Agence;
- 51 procédures de passation de marchés ont été engagées. L'Agence a pris des mesures pour modifier les futurs cahiers des charges et modèles de contrat à la suite de déficiences dans ce domaine;
- l'Agence a mis en œuvre des règles internes sur la dénonciation, y compris une formation régulière, et participe à l'accord interinstitutionnel nouvellement établi sur un registre de transparence obligatoire pour les représentants d'intérêts, signé par la Commission, le Conseil et le Parlement;
- des règles plus systématiques sur la transparence, les incompatibilités, les conflits d'intérêts et le lobbying illégal devraient être mises en place et les mécanismes de contrôle interne renforcés, y compris la création d'un mécanisme interne de lutte contre la corruption;
- la pandémie a accéléré l'intégration dans l'Agence d'une série d'outils et de méthodes permettant de poursuivre le travail à distance, de la diffusion en direct à la technologie de la réalité virtuelle en passant par les techniques d'audit à distance.